

Réfugiés

Donner une chance à l'intégration

Les réfugiés reconnus comme tels et les personnes admises à titre provisoire ont le droit de travailler en Suisse. Cette situation étant mal connue, ils ont souvent de la peine à trouver un emploi. **Par Michèle Laubscher**

Ils ont fui la guerre ou la violence et ont trouvé protection en Suisse en tant que réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire. Vu qu'ils restent dans notre pays pour une assez longue période, on attend d'eux qu'ils s'intègrent rapidement. Dans le cadre de programmes d'intégration encouragés par l'Etat, ils apprennent la langue, se familiarisent avec les valeurs et les us et coutumes de leur nouvelle patrie.

De nombreux réfugiés et personnes admises à titre provisoire arrivent chez nous avec tout un apport d'expériences professionnelles, de formations et de compétences. Ils sont désireux de travailler, mais doivent apprendre à connaître les exigences du marché suisse. D'autres doivent d'abord acquérir une formation professionnelle. Cela passe par des stages pratiques, des apprentissages et des places de travail. C'est là que tant les personnes concernées que les institutions qui s'occupent d'elles sont confrontées à des difficultés. Il n'est pas toujours possible de trouver un em-

ploi. Il y a parfois des malentendus sur la possibilité d'occuper ces groupes de personnes.

Informations importantes pour les employeurs

Les personnes admises à titre provisoire (permis F) et les réfugiés reconnus comme tels (permis B ou C) peuvent travailler dans toutes les branches économiques, indépendamment de la situation économique et du marché de l'emploi.

Les collaborateurs ou les apprentis au bénéfice d'un permis F ne sont pas renvoyés du jour au lendemain dans leur pays d'origine. Plus de 90 pour cent des personnes admises à titre provisoire restent en Suisse à long terme, le renvoi ne pouvant être raisonnablement exigé, par exemple en raison de conflits ou de violence dans le pays d'origine.

Quiconque souhaite occuper des personnes admises à titre provisoire ou des réfugiés reconnus doit demander une

autorisation auprès de l'autorité cantonale compétente en matière d'emploi (cf. liste sous www.vsaa.ch). Celle-ci contrôle si les conditions locales et professionnelles usuelles dans la branche sont remplies.

En règle générale, les employeurs reçoivent un soutien pour les stages pratiques, les apprentissages professionnels et les premiers engagements fixes: les institutions de prise en charge accompagnent et assistent les débutants pendant leur période d'essai ou d'initiation.

Expériences positives

Actuellement, quelque 50 000 réfugiés et personnes admises à titre provisoire vivent en Suisse. Parmi eux, 20 000 ont entre 20 et 40 ans; au début, la majorité d'entre eux dépendent de l'aide sociale. Ils attendent que des employeurs leur offrent une chance qu'ils puissent saisir.

Des entreprises telles que PB Swiss Tools ou Wäscherei am Bodensee ont fait de bonnes expériences avec l'engagement de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire. C'est aussi le cas de nombreux restaurants, hôtels ou du grossiste Aligro Demaurex & Cie SA. Ils recourent aux potentiels de ces collaborateurs dans le contact avec la clientèle, par exemple grâce à leurs connaissances linguistiques et à leur expérience avec d'autres cultures. Enfin, les entreprises qui engagent des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire contribuent aussi dans une mesure non négligeable à mieux épuiser le potentiel de la main-d'œuvre autochtone. ■

Le dialogue d'intégration en bonne voie

L'intégration de réfugiés reconnus comme tels et de personnes admises à titre provisoire fait partie des exigences du dialogue d'intégration qui a été lancé en 2012 par la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA). La CTA est une plate-forme politique qui réunit la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Les associations de branches et économiques (parmi lesquelles l'Union patronale suisse) s'associent à ce dialogue, ainsi que des syndicats et des organisations civiles s'occupant de l'immigration et des réfugiés. L'objectif principal consiste à promouvoir l'intégration de travailleurs étrangers. Si les premiers projets couronnés de succès ont surtout été lancés par des branches (citons entre autres «Le français sur le chantier», de la Société suisse des entrepreneurs, ou encore l'offensive de GastroSuisse: «Bien informé – mieux intégré») l'accent sera désormais porté davantage sur des projets régionaux. ■

Plus d'informations sur www.dialog-integration.ch

Michèle Laubscher, est une conférencière spécialisée du département Intégration à l'Office fédéral des migrations.